Envoyé en préfecture le 04/03/2022
Reçu en préfecture le 04/03/2022
Affiché le
ID : 060-216004341-20220302-DELIB11_22-DE

Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Commune de Mouy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2022

OBJET : Conseil d'Administration du Collège Romain Rolland.

L'an deux mil vingt et deux,
le vingt-huit février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence Monsieur Philippe MAUGER, Maire,

Etaient présents :
Monsieur MAUGER, Madame BRETON, Monsieur HAUTDEBOURG, Monsieur BRUVIER, Madame CORFMAT, Monsieur TERRIER, Monsieur BARRIER, Madame LENOIR, Madame LACROIX, Monsieur LOUIS, Monsieur JOZEFOWICZ, Monsieur GUÉTROT (installé après le point n°1), Madame CROS, Monsieur COSSON, Monsieur DERUEM, Madame POULENARD, Monsieur MEUCCI, Monsieur LTEIF, Madame AFFDAL-PUTFIN, Madame FERRER.

Etaient absents :
Madame SEBIH, absente excusée donne pouvoir à Madame BRETON.
Monsieur NÉRIN, absent excusé donne pouvoir à Monsieur le Maire.
Madame MOREL, absente excusée donne pouvoir à Monsieur TERRIER.
Monsieur KANOUTÉ, absent excusé donne pouvoir à Monsieur BRUVIER.
Madame BÉRAULT, absente excusée donne pouvoir à Monsieur HAUTDEBOURG.
Madame DHÉDIN, absente excusée donne pouvoir à Monsieur LOUIS.
Monsieur LAMAAIZI, absent excusé donne pouvoir à Monsieur COSSON.
Monsieur VERCOUSTRE, absent excusé donne pouvoir à Madame CROS.

Monsieur CORTÈS, absent.

Madame Colette LACROIX est désignée secrétaire de séance.

Publié le : 06/01/2026 10:34 (Europe/Paris)
Par : Service Communication de Mouy
https://www.mouy.fr/documents_administratifs/47254

Envoyé en préfecture le 04/03/2022
Reçu en préfecture le 04/03/2022
Affiché le
ID : 060-216004341-20220302-DELIB11_22-DE

Le Conseil,

Considérant que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le nombre de représentants de la collectivité territoriale pour siéger au Conseil d'Administration des collèges est dorénavant fixé à deux,

Considérant qu'il convient donc de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants au Conseil d'Administration du collège Romain Rolland,

Considérant que, par délibération n°91/20 du 14 décembre 2020, le Conseil Municipal a désigné comme membres élus pour siéger au Conseil d'Administration du collège Romain Rolland :

- **Madame Valérie CORFMAT**, 5ème adjointe au Maire de la commune de Mouy, **Titulaire.**
- **Madame Brigitte BÉRAULT**, conseillère municipale de la commune de Mouy, **Suppléante.**
- **Madame Chadia BOUZAKNOUN,** conseillère municipale de la commune de Mouy, **Titulaire.**
- **Monsieur Gérard HAUTDEBOURG**, 2ème adjoint au Maire de la commune de Mouy, **Suppléant.**

Considérant la démission de Madame de Madame Chadia BOUKAKNOUN,

Le rapport de Monsieur le Maire entendu,

Délibère

Article 1 : Désigne en qualité de membres du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Collège Romain Rolland : Monsieur Jean-Paul GUÉTROT.

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de l'Oise, à Madame la Principale du Collège Romain Rolland, à Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Mouy, pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Date de convocation : 21/02/2022
Date de l'affichage : 02/03/2022
N° : 11/22

Nombre de votants : 28
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

Le Maire soussigné, ATTESTE
Que la présente délibération a été reçue
En sous-Préfecture le :
Publié le :

Pour le Maire et par délégation
la Directrice Générale des Services

Nathalie ANDRE

Le Maire,
Philippe MAUGER
Vice-président du Pays du Clermontois

Publié le : 06/01/2026 10:34 (Europe/Paris)
Par : Service Communication de Mouy
https://www.mouy.fr/documents_administratifs/47254